

Département présidentiel  
M. Antonio Hodgers  
Conseiller d'Etat  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
Case postale 3964  
1211 Genève 3

Genève, le 28 mars 2019

*Transmis par courriel*

Objet : préavis d'arrêt de travail du 14 juin et demande de rencontre

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères d'Etat,

Messieurs les Conseillers d'Etat,

Votre Conseil n'est pas sans savoir que le 14 juin a été déclaré comme jour de la grève des femmes\*/grève féministe. Une assemblée générale du personnel de la fonction publique et des secteurs subventionnés a eu lieu le 12 mars et une résolution (en annexe de ce courrier) y a été prise à l'unanimité. L'assemblée des délégués-e-s du Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné l'a adoptée à son tour de manière unanime le 13 mars.

Les revendications contenues dans cette résolution ainsi que dans le cahier de revendications déposé au Conseil d'Etat en février, représentent l'ensemble des revendications portées par le Cartel. Le calendrier de mobilisation a été confirmé par l'assemblée et ainsi, le présent courrier est à considérer comme un préavis de grève formel.

Nous espérons avec beaucoup de vigueur que le Conseil d'Etat puisse prendre les justes décisions que les femmes et les hommes de ce canton attendent depuis presque 40 ans en lien avec les revendications que nous vous avons fait parvenir.

Le Cartel constate que pour l'instant, le Conseil d'État n'a pas formulé de réponse positive par rapport aux revendications qui lui ont été signifiées en février à part un tableau de traitement peu précis. En conséquence, le Cartel demande une séance de négociation ad-hoc à brève échéance avec le Conseil d'État pour traiter de ses revendications ainsi que la mise en place et les modalités de service minimum.

Le Cartel souligne que, lors des grèves de 2015 et 2016, nombre d'entités du secteur subventionné n'avaient pas été informées par votre Conseil ou l'OPE des mouvements de grève et ceci avait engendré passablement de difficultés pour les employé-e-s désirant faire grève. Le CARTEL demande donc que le présent préavis soit transmis à l'ensemble du secteur subventionné. Le Cartel sera attentif à la communication de ce mouvement de grève par vos soins et décline déjà toute responsabilité en cas de problèmes.

En vous remerciant de votre attention, et dans l'attente d'une proposition de date courant avril, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères d'État, Messieurs les Conseillers d'État, au nom du Cartel, mes salutations les plus distinguées.

Pour le Cartel intersyndical



Marc Simeth, président